Accusé de réception en préfecture
091-219101292-20250626-V_2025V1657-DE
Reçu le 01/07/2025

Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

Date de convocation 20 juin 2025 — Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 20 juin 2025 — Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes MITTELETTE-ROUISSI, M PRAT, Mme BARBERI, M. LACOMME, Mme MAUGÈRE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. PIERROT, M. JACQUET

Ont donné pouvoir : M. Patrick VELAY à M. Alain PRAT
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Alain VUITRY à M. Alain PIERROT

Absents excusés : Mmes Alexandra EYERABIDE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mmes Joëlle VUITRY, Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2025 / V / 16 – 5.7 CCVE : Rapport d'activité 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et particulièrement son article L.5211-39,
VU l'arrêté préfectoral n° 2002-PREF-DRCL/393 du 11 décembre 2002 portant création de la Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE),
VU l'arrêté préfectoral n° 2003 PREF-DRCL 435 du 15 décembre 2003 portant adhésion des communes de Baulne et La Ferté-Alais à la Communauté de communes du Val d'Essonne,
VU l'arrêté préfectoral n° 2010-PREF –DRCL 029 du 3 février 2010 portant adhésion des communes de Guigneville-sur-Essonne, d'Huison-Longueville, Orveau et Vayres-sur-Essonne à la Communauté de communes du Val d'Essonne,
VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DRCL/258 du 19 novembre 2024 portant modifications statutaires de la Communauté de communes du Val d'Essonne,
VU le rapport relatif à l'activité de la CCVE établi au titre de l'année 2023,
VU les comptes administratifs 2023 du budget primitif de la CCVE et de ses budgets annexes,
CONSIDÉRANT la nécessité de rendre compte de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de communes du Val d'Essonne,

PREND ACTE du compte administratif 2023 de son budget principal et de ses budgets annexes.

Accusé de réception en préfecture
091-219101292-20250626-V_2025V1657-DE
Reçu le 01/07/2025

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

Publié le 01/07/2025